



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention :	297-2022
Type d'intervention :	Motion
Motion ayant valeur de directive :	☐
N° d'affaire :	2022.RRGR.437
Déposée le :	08.12.2022
Motion de groupe :	Non
Motion de commission :	Non
Déposée par :	Patzen (Bern, Les Verts) (porte-parole) Ruch (Bern, Les Verts)
Cosignataires :	2
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	
N° d'ACE :	528/2023 du 10 mai 2023
Direction :	Chancellerie d'État
Classification :	Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif :	Rejet

Le canton de Berne demande au Conseil fédéral de prendre des mesures contre les violations des droits humains en Iran

Le Conseil-exécutif est chargé de déposer auprès du Conseil fédéral la prise de position suivante.

Le canton de Berne condamne vigoureusement les violations des droits humains en Iran et appelle le gouvernement suisse à y réagir en prenant les mesures qui s'imposent. C'est pourquoi le canton de Berne incite le Conseil fédéral :

1. à appliquer l'ensemble des sanctions prises par l'UE contre les violations des droits humains en Iran ;
2. à s'engager au sein du Conseil des droits de l'homme de l'ONU en faveur de la mise en œuvre du mécanisme international d'enquête et de redevabilité, afin de combattre l'impunité systématique en Iran ;
3. à prendre des mesures pour soutenir la société civile iranienne dans sa lutte pour les droits des femmes et les droits humains.

Développement :

Depuis que la jeune Iranienne de 22 ans Mahsa (Jina) Amini a été frappée à mort le 16 septembre 2022 par la police des mœurs iranienne pour avoir porté de manière inappropriée son foulard, des dizaines de milliers d'Iraniennes et d'Iraniens descendent dans la rue pour protester contre le régime des mollahs. Les manifestantes et manifestants demandent la fin du régime répressif du guide religieux Ali Khamenei. Le régime réagit aux protestations avec une force disproportionnée. Des manifestations contre le régime iranien, à Berne et dans toute la Suisse, revendiquent que la Suisse s'engage activement contre les violations des droits humains en Iran. Cependant, la réponse du Conseil fédéral à la brutalité du régime iranien est

restée insuffisante jusqu'à maintenant. La Suisse doit soutenir la société civile iranienne dans sa lutte en faveur des droits des femmes et des droits humains, s'engager au sein du Conseil des droits de l'homme de l'ONU pour la mise en œuvre du mécanisme d'enquête et de redevabilité qui y a été adopté, et enfin reprendre les sanctions appliquées par l'UE. Le Conseil fédéral a certes repris les sanctions de l'UE contre l'Iran provoquées par la livraison de drones à la Russie, mais pour l'instant il n'a pas repris celles que l'UE a décidé d'appliquer en raison de la situation insoutenable des droits humains en Iran. Si la Suisse entend adopter une posture cohérente, favorable à la paix, à la démocratie et aux droits humains, elle ne peut donc pas rester plus longtemps à l'écart et doit se rallier aux sanctions contre l'Iran.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif est extrêmement préoccupé par l'évolution de la situation en Iran. Il constate que le Conseil national a exprimé le 27 février 2023, dans une déclaration adoptée par 107 voix contre 71, son engagement en faveur des droits humains et de la démocratie en Iran et condamné la violence excessive dont fait usage le gouvernement iranien. Parallèlement, le Conseil national a pris connaissance de l'évaluation de la situation par le Conseil fédéral ainsi que de ses mesures bilatérales et multilatérales. Le 16 novembre 2022, le Conseil fédéral s'était déjà prononcé sur les interpellations de parlementaires issus des rangs du PLR, du Centre, du PVL, des Verts et du PS à propos de l'Iran. Il a en effet pointé du doigt l'évolution de la situation en Iran, notamment à travers plusieurs interventions diplomatiques au niveau bilatéral et multilatéral, ainsi que le dialogue sur les droits de l'homme avec les autorités iraniennes, les activités au sein du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et les cinq mandats de puissance protectrice en lien avec l'Iran. Pendant l'heure des questions au Conseil national, le Conseil fédéral avait en outre expliqué les raisons pour lesquelles la Confédération ne reprend pas les sanctions de l'UE à l'encontre de l'Iran.

La déclaration du Conseil national ainsi que les interventions concernant des mesures et des sanctions supplémentaires font apparaître que les préoccupations décrites dans la motion sont déjà traitées au niveau fédéral. Le Conseil-exécutif considère que le Conseil fédéral n'adopterait pas une position différente de celle qu'il a défendue au Conseil national si le canton de Berne lui demandait de condamner les violations des droits humains en Iran et de prendre des mesures pour y mettre fin. Le Conseil-exécutif regrette toutefois l'attitude des autorités fédérales. Il aurait salué la reprise intégrale des sanctions décidées par l'UE contre l'Iran.

Le Conseil-exécutif propose de rejeter la motion.

Destinataire

– Grand Conseil